

So it was carried in the affirmative, and Ordered, accordingly.

The said Petition was then presented to the House, and the same was received and read; setting forth, That the Petitioners witness with uneasiness the endeavours of *E. N. L. Dumont*, Esquire, to procure a right to erect a Toll Bridge at the issue of the Lake of the Two Mountains. They remark with pain, that the Bridge, if erected, would injure them much, by operating the suppression of a Ferry, which is established in front of the Village, and the Roads intended to be there made, leading to Town; Roads which in every respect will be more advantageous than those which would lead to Town by the Bridge projected by Mr. *Dumont*, as they must be opened upon an uneven soil, and upon a quarry full of gulleys and hills, and in consequence difficult, rugged, and very inconvenient. That the Petitioners do not confine themselves to disapprobation of the hurtful projects of Mr. *Dumont*, they are further anxious to express their perfect approbation of the Bridge Mr. *Labrie* proposes to build in front of the Village, whereby their communication with the *Ile Jésus*, and the City of *Montreal*, will be facilitated, abridged, and rendered of general benefit. That the Petitioners are accordingly of opinion, that their interest, and that of the public, are so connected with the success of the project of erecting a Bridge in front of the Village, as to induce them (provided the fares required for crossing the same, are not higher than they are accustomed to pay at the Ferry) anxiously to desire, that preference be given to Mr. *Labrie*, considering Mr. *Dumont's* Bridge, as also any other Bridge which might be erected at a point less central than the Village, as schemes, of which the execution could not be otherwise than detrimental to internal communication, and, by natural consequence, injurious to the public interest. Wherefore the Petitioners pray, that it please the House to grant to Mr. *Labrie* a right to erect a Toll Bridge in front of the Village of *St. Eustache*.

A Petition from divers Inhabitants of the Parishes of *Ste. Rose* and *St. Martin*, whose names are thereunto subscribed, was presented to the House by Mr. *Viger*, and the same was received and read; setting forth, That the Petitioners witness with uneasiness, the endeavours of *E. N. L. Dumont*, Esquire, to procure an exclusive right to erect a Toll Bridge at the issue of the Lake of the Two Mountains. They would remark, that this Bridge, if erected, would injure them much, by operating the suppression of a Ferry which is established in front of the Village of *St. Eustache*, whereby they would be compelled to travel upwards half a league, and downwards as much more, whenever they might have business in the aforesaid Village, or in the other settlements in that part of the County of *York*. That the Roads leading to the aforesaid Bridge, in addition to their inconvenient length, cannot be otherwise than rugged, and for the most part very bad; in consequence of the inequality and badness of the soil. That the Petitioners do not confine themselves to disapprobation of the hurtful projects of Mr. *Dumont*; they are further anxious to express their perfect approbation of the Bridge Mr. *Labrie* proposes to build in front of the Village, whereby their communication with the aforesaid Village, and the County of *York*, will be facilitated, abridged, and rendered of general benefit. That the Petitioners are accordingly of opinion, that their interest, and that of the public, are so connected with the success of the project of erecting a Bridge in front of the Village, as to induce them (provided the fares required for crossing the same, are not higher than they are accustomed to pay at the Ferries) anxiously to desire that preference be given to Mr. *Labrie*, considering the Bridge projected by Mr. *Dumont*, as also any other Bridge which might be projected at a point less central than the Village, as schemes, of which the execution could not be otherwise than detrimental to internal communication, and, by natural consequence, injurious to the public interest. Wherefore the Petitioners pray, that it please the House to grant to Mr. *Labrie* a right to erect a Toll Bridge in front of the Village of *St. Eustache*.

On motion of Mr. *Viger*, seconded by Mr. *Malbœuf*,
Vol. 27. Re-

Ainsi elle a été emportée dans l'Affirmative, et Ordonné, en conséquence.

Ladite Pétition a été alors présentée à la Chambre, laquelle a été reçue et lue; exposant, Que les Pétitionnaires voyent avec inquiétude les efforts du Sieur *E. N. L. Dumont*, Ecuyer, pour obtenir le droit d'ériger un Pont de Péage à la décharge du Lac des *Deux Montagnes*; ils observent avec douleur que ce Pont, s'il avoit lieu, leur seroit très-préjudiciable, en ce qu'il supprimeroit la traverse établie devant le Village et les chemins que l'on propose d'y établir, pour aller en Ville; Chemins, qui, sous tous les rapports, seront beaucoup plus avantageux que ceux qui conduiroient en Ville par le Pont projeté du Sieur *Dumont*, parce que ces derniers seroient pratiqués sur un sol inégal, de carrière et rempli de Côtes et de Ravins, et par conséquent difficiles, raboteux et très-incommodes. Que les Pétitionnaires ne se bornent pas à désapprouver les projets nuisibles du Sieur *Dumont*; ils désirent de plus exprimer leur entière approbation du Pont que le Sieur *Jacques Labrie* offre de construire devant le Village, par lequel leurs moyens de communication, avec l'*Ile Jésus* et la Ville de *Montréal*, deviendront plus faciles, plus courts et avantageux à tout le monde. Que les Pétitionnaires sont en conséquence d'avis que leurs intérêts et ceux du Public, sont tellement liés au succès d'un Pont devant le Village, que pourvu que les Taux de Péage exigés pour le passage sur icelui, n'excèdent pas les prix qu'ils ont coutume de payer à ces Traverses, ils désirent sincèrement que la préférence soit accordée au Sieur *Labrie*, regardant le Pont du Sieur *Dumont*, ainsi que tout autre qui s'établirait à un endroit moins central que le Village, comme des entreprises qui ne pourroient que détériorer les Communications intérieures, et par une conséquence naturelle préjudicier aux intérêts du Public. Pourquoi les Pétitionnaires concluent à ce qu'il plaise à la Chambre d'accorder au Sieur *Jacques Labrie*, le Privilège d'ériger un Pont de Péage devant le Village de *St. Eustache*.

Une Pétition de divers Habitans des Paroisses de *Ste. Rose* et *St. Martin*, dont les noms y sont soussignés, a été présentée à la Chambre par Mr. *Viger*, laquelle a été reçue et lue; exposant, Que les Pétitionnaires voyent avec inquiétude les efforts du Sieur *E. N. L. Dumont*, Ecuyer, pour obtenir le Droit d'ériger un Pont de Péage à la décharge du Lac des *Deux Montagnes*; ils observent que ce Pont, s'il avoit lieu, leur seroit très-préjudiciable, en ce qu'il supprimeroit la Traverse établie dans le Village de *St. Eustache*, et par là les obligerait de remonter d'une demi-lieue, et de redescendre d'autant chaque fois qu'ils auroient affaire dans le susdit Village, ou dans les autres établissemens de cette partie du Comté de *York*; que les chemins qui conduiroient au susdit Pont, outre l'inconvénient de leur longueur, ne pourroient être que difficiles, raboteux et généralement très-mauvais, par rapport au Sol inégal et de carrière sur lequel ils seroient pratiqués. Que les Pétitionnaires ne se bornent pas à désapprouver les projets nuisibles du Sieur *Dumont*, ils désirent de plus exprimer leur entière approbation du Pont que le Sieur *Labrie* offre de construire devant le Village, par lequel leurs moyens de communication avec le susdit Village et le Comté de *York*, deviendront faciles, courts et avantageux à tout le monde. Que les Pétitionnaires sont en conséquence d'avis que leurs intérêts et ceux du Public sont tellement liés au succès d'un Pont devant le Village, que, pourvu que les Taux de Péage exigés pour passer sur icelui, n'excèdent pas les prix qu'ils ont coutume de payer à ces Traverses, ils désirent sincèrement que la préférence soit accordée au Sieur *Labrie*, regardant le Pont projeté du Sieur *Dumont*, ainsi que tout autre qui s'établirait à un endroit moins central que le Village, comme des entreprises qui ne pourroient que détériorer les Communications intérieures, et par une conséquence naturelle préjudicier aux intérêts du Public. Pourquoi les Pétitionnaires concluent à ce qu'il plaise à la Chambre d'accorder au Sieur *Labrie*, le Privilège d'ériger un Pont de Péage devant le Village de *St. Eustache*.

Sur Motion de Mr. *Viger*, secondé par Mr. *Malbœuf*,
Z Résolu,